



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Trois Avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2017

Secrétaire de séance : Antoine DUBOIS

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**  
S. ALLEG – S. ARNOULD - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – E. MENUT  
A. PELLEGRINO – N. PERRICHON – J. RAYNAUD - A. RASKIN – JC. SANSONI – J. TOCQUER  
C. VELAY – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

**Absent excusé** : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

### BUDGET DE LA COMMUNE M14 - 2017

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de budget général de la commune M14 2017. Il donne lecture des propositions par chapitre pour les différentes sections.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

### DECIDE

- **D'APPROUVER** le budget général de la commune M14 comme ci-dessous indiqué et voté :
  - . au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - . au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec opérations

#### BUDGET GENERAL M14 - 2017

##### Section de fonctionnement

Dépenses : 3 608 461,68 €

Recettes : 3 608 461,68 €

##### Section d'investissement

Dépenses : 2 196 084,74 €

Recettes : 2 196 084,74 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE